



---

# Appel d'offres

---

## Cahier des charges - Mesure d'impact : Formation innovante des salariés en insertion

## SOMMAIRE

**1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS**

**2 – OBJET DU CAHIER DES CHARGES**

**3 – CONDITIONS DE REALISATION DU CAHIER DES CHARGES**

**4 – CALENDRIER PREVISIONNEL**

**5 – REPONSE ET PROPOSITION DU PRESTATAIRE**

**6 – CHOIX DU PRESTATAIRE**

## 1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS

### 1.1 Contexte général

Uniformation, OPCA des entreprises de l'Économie sociale, de l'Habitat social et de la Protection Sociale, conseille ses adhérents et les assiste dans la conception de leurs projets de formation, leur financement et leur mise en œuvre.

Il se définit par des valeurs de solidarité et de gestion démocratique partagées par des entreprises au service de toutes et tous, tout au long de sa vie, pour son développement personnel, social et culturel, ainsi que pour sa santé et sa protection.

Uniformation est un OPCA, au service des branches professionnelles et des adhérents.

Il rassemble aujourd'hui 57038 entreprises adhérentes, représente plus d'1,186 millions de salariés et a collecté 405,7 millions d'euros. Il a financé, en 2017, 24,3 millions d'heures de formation pour les entreprises et leurs salariés issus des 21 branches professionnelles.

Son réseau d'équipes régionales, doté d'une fine connaissance des métiers de l'économie sociale, de l'habitat social et de la protection sociale, lui permet d'accompagner les politiques d'emploi et de formation tant nationales que régionales.

Uniformation est aussi porteur de projets cofinancés, coordonnant l'intervention des organisations professionnelles, des financeurs, des organismes de formation et des institutionnels impliqués dans la formation professionnelle.

Le pôle Projets, Etudes et Observatoires d'Uniformation est en charge du suivi des travaux d'études financés par l'OPCA, tant à la demande des observatoires de branche, qu'à l'initiative d'instances intersectorielles telles que les Sections paritaires professionnelles (SPP) ou transversales telles que la Commission paritaire études et observatoires (CPEO), ou dans le cadre de programmes nationaux ou régionaux (EDEC).

### 1.2 Contexte spécifique au cahier des charges

Conformément à la convention relative à l'expérimentation territoriale à destination des demandeurs d'emploi dans le cadre du plan 500 000, signée avec le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) pour la formation de salariés en insertion dans les Hauts de France, le comité de pilotage de l'opération *Formation innovante des personnes en insertion* lance un appel d'offres pour désigner l'organisme extérieur qui sera chargé de procéder à l'étude d'impact du dispositif.

Les résultats seront mis à disposition des partenaires nationaux et régionaux de l'expérimentation, des COPAREF et du FPSPP. Une synthèse méthodologique sera également sollicitée, afin de pouvoir la reproduire dans le cadre d'un futur déploiement du projet. Le présent cahier des charges précise les modalités de cette évaluation.

L'insertion par l'activité économique regroupe des structures conventionnées ayant pour objet l'accueil, l'embauche et la mise au travail de « personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières », notamment :

- Les jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté
- Les bénéficiaires de minima sociaux
- Les demandeurs d'emploi de longue durée
- Les travailleurs reconnus handicapés

Si le statut d'insertion existe, il ne permet pas de reconnaître ni d'adapter les pratiques et parcours possibles dans le droit commun : aucun dispositif ne permet le temps nécessaire à la mise en place d'un parcours d'insertion, la quasi-totalité des postes étant occupés à temps partiel ou très partiels.

Cette expérimentation sur la région Hauts de France a ainsi cherché à illustrer et éprouver un autre modèle d'accès à la formation professionnelle, au profit de la sécurisation des parcours professionnels. Elle s'est appuyée sur le financement de formations qualifiantes et/ou diplômantes inscrites au RNCP et/ou inventaire, au déroulement en situation de production, principalement au sein des Ateliers et chantiers d'insertion (ACI), majoritaires au sein des Structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE).

L'étude d'impact sera chargée de mesurer les effets attendus de l'expérimentation sur les publics ciblés, et d'évaluer à l'issue et à 3 mois la situation des bénéficiaires, les parcours d'insertion mis en œuvre et le taux de retour à l'emploi desdits publics.

## 2 – OBJET DU CAHIER DES CHARGES

### 2.1 Objectif du cahier des charges

Aujourd'hui, Uniformation souhaite engager une étude sur le devenir des bénéficiaires du projet *Formation innovante des salariés en insertion*, afin de mesurer l'impact de cette expérimentation territoriale.

Une attention particulière sera portée sur l'évaluation de l'évolution de la situation professionnelle du bénéficiaire - à l'issue et à 3 mois de la formation, les parcours d'insertion mis en œuvre et le taux de retour à l'emploi des publics.

L'étude analysera en particulier l'origine et la réalisation de la formation:

- la motivation des bénéficiaires au départ en formation
- la formation suivie et son choix
- la réalisation effective de l'intégralité de la formation

Mais aussi les trajectoires des salariés :

- l'obtention d'une certification
- les profils des bénéficiaires ayant retrouvé un emploi et le type d'emploi occupé, en établissant une cartographie des différentes situations de retour à l'emploi
- l'identification des freins rencontrés au retour à l'emploi

- l'impact de la formation sur le projet professionnel tout autant que personnel

Le cabinet d'études objectivera tant les démarches que les parcours et les situations d'emploi mis en œuvre à l'issue des formations. Il interrogera pour cela les employeurs sur les effets ressentis au travail de la formation suivie par les stagiaires en insertion.

Le cabinet réalisera en complément des monographies : 6 (option 1) ou 10 parcours (option 2) illustrant les formations réalisées et les évolutions constatées, et croisant le discours du bénéficiaire avec celui de son encadrant.

## 2.2 Ressources disponibles

Dans son analyse, le cabinet d'études pourra s'appuyer sur :

- les données produites par Uniformation sur les formations dispensées dans le cadre du projet
- les fiches stagiaires papier, nécessaires à la constitution des demandes de prise en charge, qui recensent les données individuelles de chaque bénéficiaire

## 2.3 Périmètre de l'étude

Cette étude pourra s'appuyer sur un panel d'environ 242 bénéficiaires ayant commencé leur formation entre 2017 et 2018, et l'ayant terminé au plus tard le 31 décembre 2018 :

- 212 contacts salariés ont renseigné un numéro de téléphone
- 50 contacts salariés ont renseigné un numéro de téléphone et une adresse mail
- 162 contacts salariés ont renseigné uniquement un numéro de téléphone
- 30 contacts salariés n'ont renseigné ni numéro de téléphone, ni adresse mail
  
- 48 contacts employeurs ont renseigné un numéro de téléphone et une adresse mail
- 2 contacts employeurs ont renseigné uniquement une adresse mail

Il est par ailleurs demandé que le mode d'interrogation prenne la forme d'un court questionnaire, adapté à l'interrogation du public cible, ce dernier pouvant être tout aussi bien le bénéficiaire que son employeur.

Il est attendu une interrogation exhaustive des bénéficiaires et des employeurs, afin d'obtenir des résultats significatifs par rapport au panel.

Par ailleurs, à titre de mise en perspective, le cabinet demandera aux employeurs leurs chiffres globaux de l'insertion à 6 mois des salariés ayant quitté leur structure.

## 2.4 Livrables attendus

- Rapport final
- Synthèse des résultats
- 6 (option 1) ou 10 fiches parcours (option 2)
- Base de données complétée (sous format Excel)
- Livrables intermédiaires selon les étapes fixées par le prestataire

## 3 – CONDITIONS DE REALISATION DU CAHIER DES CHARGES

### 3.1 Obligations du prestataire

#### Propriété

Les résultats des travaux menés dans le cadre de cette étude sont la propriété d'Uniformation.

#### Confidentialité

A travers les données issues des acteurs du domaine qu'il pourra rencontrer pour les besoins de ses propres travaux, le prestataire pourra éventuellement avoir accès à des informations sensibles. Il s'engage à respecter les contraintes de diffusion imposées par ceux qui les auront fournies : diffusion restreinte aux membres du comité de pilotage, diffusion aux parties prenantes impliquées dans le projet, anonymisation. S'il y a lieu, ces informations à diffusion restreinte seront clairement identifiées dans le texte des documents qu'ils établiront et remettront. Ils s'engagent à ne pas réutiliser les informations à diffusion restreinte en dehors de la présente étude et à détruire les données collectées et le fichier de contacts dans le mois suivant la fin de l'étude.

#### Points d'attention

Afin d'agir en cohérence avec notre souci de développement durable, le prestataire retenu devra limiter son utilisation du papier. Les candidats sont donc libres de proposer des supports alternatifs.

### 3.2 Pilotage et suivi des travaux

Un comité de pilotage sera mis en place pour assurer le suivi des travaux. A chaque réunion du comité de pilotage, le prestataire présentera un état d'avancement de ses travaux pour validation.

Le prestataire retenu communiquera aux membres du comité de pilotage au plus tard 10 jours avant la tenue de la réunion tous les documents nécessaires. Il leur adressera les comptes rendus dans les 15 jours suivants.

## 4 – CALENDRIER PREVISIONNEL

Date de publication de l'appel d'offres:	Mardi 18 décembre 2018
Date limite de retour des réponses:	Vendredi 18 janvier 2019
Compte rendu des délibérations:	Semaine 4
COFIL de cadrage et lancement de la mission:	Mardi 5 février 2019 après-midi
Passation questionnaire / enquête téléphonique:	Semaines 10 à 17
COFIL intermédiaire:	Semaine 14
Analyse des résultats et rédaction des livrables:	Semaines 18 à 21
Retour des travaux:	Semaine 22
COFIL de conclusion:	Semaine 23
Date limite de retour de la version définitive:	Semaine 24

Les réponses à cet appel d'offres doivent être adressées à Uniformation par courrier en double exemplaires et par mail **au plus tard** :

**le vendredi 18 janvier 2019**

aux coordonnées suivantes :

**UNIFORMATION**  
**Département Ressources**  
**Pôle Projets, Etudes & Observatoires**  
**43 boulevard Diderot BP 80057 – 75 560 Paris Cedex 12**

**Le prestataire transmettra, concomitamment, l'offre par voie électronique à l'adresse [enquetes \[ @ \] uniformation.fr](mailto:enquetes@uniformation.fr)**

## **5 – REPONSE ET PROPOSITION DU PRESTATAIRE**

L'offre de chaque candidat sera restituée en **DEUX NOTES DISTINCTES** :

1. **UNE OFFRE TECHNIQUE** présentant la proposition d'intervention du prestataire, composée des différents chapitres ci-dessous
2. **UNE OFFRE FINANCIERE** détaillée de chaque phase du projet

### **5.1. L'offre technique**

Chaque prestataire explicitera, de manière très précise, la prestation préconisée pour atteindre les exigences définies dans le cahier des charges.

L'offre technique doit comporter impérativement :

#### **Chapitre 1 : Profil général du prestataire**

- La raison sociale
- Le SIRET
- L'effectif global de la structure
- Les secteurs d'intervention et/ou domaines d'activité
- Les autres prestations proposées

#### **Chapitre 2 : Contexte et objectifs généraux de la prestation**

Chaque prestataire reformule sa propre vision des enjeux et du contexte. Il doit être en mesure de clarifier certains points ou de suggérer des compléments.

#### **Chapitre 3 : Déroulement de la prestation**

Chaque prestataire décrit la nature de la prestation à réaliser afin d'en délimiter le contenu précis (démarche) et en déduit le volume de travail qui lui est nécessaire (conception, préparation, réalisation...). Le document remis précise le découpage de la prestation et la démarche prévue pour atteindre les résultats à produire.

L'offre devra également comporter :

- des précisions sur les méthodologies proposées au regard des travaux prévus et nécessaires à la réalisation de l'appui technique et des questions propres à chaque étape
- des précisions sur les livrables envisagés pour chaque étape
- une proposition d'organisation dans le temps des travaux via un calendrier détaillé

#### Chapitre 4 : Moyens humains

Chaque prestataire présentera également dans son offre les moyens humains mis à disposition pour la réalisation du projet et le suivi (un contact interne pour la logistique et la facturation, un responsable de projet unique clairement identifié) :

- nom et rôle de chaque intervenant
- responsabilités de chaque intervenant
- CV de chaque intervenant pressenti comportant notamment :
  - a. Le profil et l'expérience
  - b. Les références de missions comparables
- L'ancienneté dans la structure

La présentation de l'équipe d'intervention devra permettre d'évaluer ses compétences et son expérience sur ce type de travaux, ainsi que celles des éventuels sous-traitants.

#### Chapitre 5 : Références du cabinet sur des projets similaires

Chaque prestataire présentera quelques références de prestations similaires, menées récemment. Ces références sont destinées à donner des indications sur la connaissance et la compréhension du prestataire sur le périmètre couvert par Uniformation, ou sur des travaux opérationnels.

### 5.2. L'offre financière

Le prestataire présentera de manière très précise le budget, en indiquant le nombre de jours prévus, les prix unitaires pratiqués (en Euros HT et TTC) et les frais liés à la mission (déplacements, administratif ...).

Le prestataire se conformera au cadre défini ci-dessous pour la prise en compte des propositions formulées dans son offre technique et de l'estimation des charges qu'il a déterminées ou que son expérience lui dicte.

#### Coût de chaque phase du projet :

Intitulé et détail de l'étape	Nombre de personnes	Taux journaliers (en euros HT)	Durée (en jours)	Montant total forfaitaire (en euros HT)

#### Estimation forfaitaire des déplacements :

Dans le cas où plusieurs déplacements seraient à prévoir, il est attendu du prestataire qu'il indique un montant forfaitaire maximal envisagé compte tenu de sa méthodologie (déplacements, hébergement et restauration). Ce montant forfaitaire sera ensuite réajusté en fonction des frais réels, dans la limite du plafond. L'offre financière doit tenir compte d'une estimation de ces dépenses.

Chaque réponse ne devra guère excéder vingt pages.



## 6 – CHOIX DU PRESTATAIRE

### 6.1 Critères de choix du prestataire

Le Comité de pilotage se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues pour l'appel à projets.

Le Comité de pilotage s'engage à garder confidentielles les propositions reçues.

Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité ni contester pour quelque motif que ce soit le bien-fondé de la décision du Comité de pilotage.

Le Comité de pilotage n'est engagé qu'après notification écrite au prestataire de l'acceptation du projet.

Ce choix s'appuiera notamment sur :

- la connaissance du secteur de l'économie sociale et solidaire et de son environnement
- la qualité de la proposition, prenant en compte la faisabilité et la pertinence de la méthodologie proposée
- les références de l'équipe et ses capacités d'intervention
- le rapport qualité/ prix

### 6.2. Modalités de choix du prestataire

Une réunion du comité de pilotage, chargé de sélectionner les candidats ayant présenté une offre jugée pertinente au regard des critères définis ci-dessus, pourra avoir lieu en semaine 4.

Le choix définitif du cabinet retenu sera effectué à l'issue de cette réunion.

Le comité de pilotage de lancement de l'étude est fixé le 5 février 2019.

*NB : Afin de garantir une égalité de traitement entre tous les répondants, il ne sera donné aucune information complémentaire sur le présent cahier des charges.*